

Aurélien Réau
6 rue Saint Nicaise
76000 Rouen

Gino Gym Rouen
17 rue des Arsins
76000 Rouen

A Rouen, Le 19/02/2026

Objet : Résiliation Sport

Monsieur,

Je vous informe aujourd'hui par cette lettre envoyée en recommandé, que je souhaite mettre fin à mon abonnement souscrit auprès de votre établissement, sous le nom d'adhérent Aurélien Réau, suite à mon déménagement

Les conditions générales de vente de mon contrat me permettent de résilier mon abonnement, suite à mon déménagement dans une zone où votre réseau de salles de sport n'est pas présent. J'invoque donc mon droit à résilier sans frais. Vous trouverez ci-joint à ce courrier, un document justifiant mon départ de l'agglomération rouennaise.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande dès réception de ce courrier recommandé, et de prendre en compte ma résiliation pour la date du 27 mars 2026. A ce titre, je vous saurais gré de rendre ou de détruire la caution transmise ainsi que de ne pas prélever à une date ultérieure à la période de pré-avis.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Monsieur Aurélien REAU

Rennes, le 15 Février 2026

Objet : Promesse d'embauche

Monsieur,

Dans le prolongement de nos entretiens, nous avons le plaisir de vous confirmer les conditions de votre engagement au sein de notre entreprise.

Nous vous confirmons votre embauche en contrat à durée indéterminée à compter du 30 Mars 2026, en qualité d'Analyste Conseil Junior, relevant de la catégorie professionnelle « Non-Cadre », Coefficient 260, conformément à la grille de classification de la Convention Collective Nationale des Experts-comptables et commissaires aux comptes (n° de brochure j.o. : 3020).

Votre contrat de travail comportera une période d'essai de 2 mois, renouvelable une fois.

Vous serez soumis à un forfait annuel fixé à 1 743 heures et bénéficierez, à ce titre, de 10 jours ouvrés de repos par an.

Votre rémunération cible annuelle est fixée à 41 000 € brut durant votre période d'essai. A l'issue de celle-ci, elle sera portée à 42 000 € brut.

Elle se compose de la manière suivante :

- Part fixe : 96% de la rémunération cible
 - o soit 3 280 € brut / mois durant la période d'essai ;
 - o puis 3 360 € brut / mois après validation de celle-ci.
- Part variable : 4% de la rémunération cible, versée en Février N+1 ; calculée sur la base de critères rattachés à des objectifs définis annuellement avec votre responsable hiérarchique. En cas de surperformance, cette part variable pourra atteindre 8 % de la rémunération cible.

Pour l'exercice 2026, votre rémunération cible sera garantie : vous percevrez donc au minimum 4% de votre rémunération cible au titre de la part variable.

Vous serez affilié, dès votre entrée en fonction, aux dispositifs de prévoyance et de mutuelle en vigueur dans l'entreprise (sauf cas de dispense prévu par la réglementation).

Vous bénéficierez également de titres-restaurant d'une valeur faciale de 8,50 € par jour travaillé, avec une prise en charge de 60 % par le cabinet.

Si cette proposition vous convient, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé de la présente avec la mention « lu et approuvé et bon pour accord » et votre signature.

Veuillez, agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Madame Nathalie Delaigue

Présidente SAS SEVEN KERN expertise Conseil

